

Séance ordinaire du 2 juin 2025

- 
- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
 - 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2025 et de la séance extraordinaire du 26 mai 2025**
 - 4. Rapport d'activités du conseil**

4.1 Administration et développement



The background features a photograph of a building with a covered entrance on the left and a large, semi-transparent graphic on the right composed of overlapping triangles in shades of blue and purple. The text is overlaid on the semi-transparent area.

4.1.1 Dépôt du rapport aux citoyens sur les faits saillants 2024 et du vérificateur externe et modalités de diffusion

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que lors d'une séance ordinaire du conseil, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe



Ce rapport sera diffusé sur le site Internet de la Ville
www.ville.metabetchouan.qc.ca

États financiers 2024

Revenus	Réels 2024	Budget 2024	Différence
Taxes	7 251 002 \$	7 091 384 \$	159 618 \$
Compensation tenant lieu de taxes	448 761 \$	432 266 \$	16 495 \$
Services rendus aux organismes municipaux	52 475 \$	73 300 \$	(20 825) \$
Autres services rendus	314 691 \$	217 930 \$	96 761 \$
Imposition de droits	1 240 315 \$	328 000 \$	912 315 \$
Transferts	589 810 \$	431 122 \$	158 688 \$
Total des revenus	9 897 054 \$	8 574 002 \$	1 323 052 \$

Charges	Réels 2024	Budget 2024	Différence
Administration générale	1 498 667 \$	1 386 049 \$	112 618 \$
Sécurité publique	870 893 \$	911 277 \$	(40 384) \$
Transport	1 556 756 \$	1 320 804 \$	235 952 \$
Hygiène du milieu	1 212 238 \$	1 268 710 \$	(56 472) \$
Santé et bien-être	33 563 \$	65 950 \$	(32 387) \$
Aménagement,urbanisme et dévelop.	626 119 \$	486 266 \$	139 853 \$
Loisirs et culture	2 069 632 \$	1 969 021 \$	100 611 \$
Frais de financement	439 110 \$	396 655 \$	42 455 \$
Conciliation à des fins fiscales	595 024 \$	769 270 \$	(174 246) \$
Total des charges	8 902 002 \$	8 574 002 \$	328 000 \$
Surplus (Déficit)	995 052 \$	- \$	
Affectation aux surplus affectés à la vente de terrain	(509 435) \$		
Surplus (Déficit)	485 617 \$		

4.1.2

Présentation et dépôt des états financiers 2024



	États financiers avant consolidation
Total des revenus de fonctionnement	9 897 053 \$
Total des charges	(9 899 466 \$)
Conciliation à des fins fiscales	997 465 \$
Surplus de l'exercice	995 052 \$

4.1.3

Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 6 mai au 2 juin 2025

LISTE DES COMPTES — VILLE	
Liste	Total
du 06-05 au 02-06-2025	468 412,28 \$
GRAND TOTAL	468 412,28 \$



4.1.4

Renouvellement du contrat d'assurance de la Ville auprès du Fonds des assurances des Municipalités du Québec

175 910,74 \$
incluant les taxes

*Du 1^{er} juillet 2025 au
1^{er} juillet 2026*

Contrat accordé au Fonds des assurances
des Municipalités du Québec

4.1.5

Versement de subventions en lien avec la Politique d'intervention en matière de développement économique

Promoteur	Aide financière accordée
Masso-Kinésithérapie Anne-Marie Couture	Volet 1 : 1 170 \$ Démarrage/relocalisation/amélioration Volet 2 : 74 \$ Publicité/mise en marché/promotion/Site internet

4.1.6

Versement d'une subvention suite à une reddition de comptes — Politique d'intervention en matière de développement économique

Promoteur	Montant de 80 % de l'aide financière accordée
Atelier d'usinage Métabetabetchouan	4 000 \$



4.1.7

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 347-2025 ayant pour objet d'augmenter le fonds de roulement de la Ville d'un montant de 600 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté

En vertu de l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix désire se prévaloir du pouvoir d'augmenter le fonds de roulement de 600 000 \$

Depuis 1999, le fonds de roulement a été bonifié à plusieurs reprises :

- **1999** : Création du fonds à 130 000 \$
- **2007** : Ajout de 120 000 \$ → total de 250 000 \$
- **2009** : Ajout de 100 000 \$ → total de 350 000 \$
- **2015** : Ajout de 90 000 \$ → total de 440 000 \$
- **2020** : Ajout de 160 000 \$ → total de 600 000 \$
- **2025** : Une nouvelle augmentation de **600 000 \$** provenant du surplus accumulé non affecté porte le fonds à **1 200 000 \$**

Le plafond légal actuel est de 1 804 200 \$, soit 20 % du budget annuel

4.1.8

Création de nouveaux postes en vertu de la lettre d'entente n° 2 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique section locale 2684 — Jardinier ou jardinière et horticulteur et adjoint aux parcs et espaces verts ou horticultrice et adjointe aux parcs et espaces verts

Considérant la lettre d'entente n° 2 intervenue avec le Syndicat concernant l'évaluation des fonctions à l'aide du plan du Syndicat canadien de la fonction publique et l'implantation d'une nouvelle structure de salaire

Considérant que l'ouverture des nouveaux postes a été évalué et que le Syndicat a confirmé son accord avec la création de ces postes :

- ❖ Jardinier ou jardinière
- ❖ Horticulteur et adjoint aux parcs et espaces verts ou d'une horticultrice et adjointe aux parcs et espaces verts



4.1.9 Embauche d'une jardinière — Poste régulier saisonnier

Considérant l'offre d'emploi publiée le 29 mai 2025 au sein des employés du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2684

- Nomination de **Mme Roxanne Deschesnes-Tremblay** à titre de jardinière dont le poste est régulier saisonnier
- Les conditions de travail, incluant le traitement, sont celles prévues à la convention collective en vigueur
- L'entrée en fonction est le **12 mai 2025**





4.1.10

Embauche d'une hortultrice et adjointe aux parcs et espaces verts — Poste régulier saisonnier

Considérant l'offre d'emploi publiée le 29 mai 2025 au sein des employés du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2684

- Nomination de **Mme Anne-Marie St-Laurent-Galvin** à titre d'hortultrice et adjointe aux parcs et espaces verts dont le poste est régulier saisonnier
- Les conditions de travail, incluant le traitement, sont celles prévues à la convention collective en vigueur
- L'entrée en fonction est le **28 avril 2025**





4.2 Gestion du territoire



**4.2.1
Octroi d'un contrat à
Nutrite Belle Pelouse —
Entretien des espaces
verts au site de
l'Arboretum — Été 2025**

9 840 \$ plus les taxes applicables

4.2.2

Adoption du Règlement n° 345-2025 modifiant le Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur

- Créer la zone mixte commerciale et industrielle 156 I à même une partie de la zone 110 M (route 169, entre le camping Clarence et le Groupe LAR)
- Agrandir la zone 39 V à même une partie de la zone 43 F (Route de la Montagne, 55^e Chemin)
- Prévoir les normes relativement à la largeur des voies d'accès aux emplacements

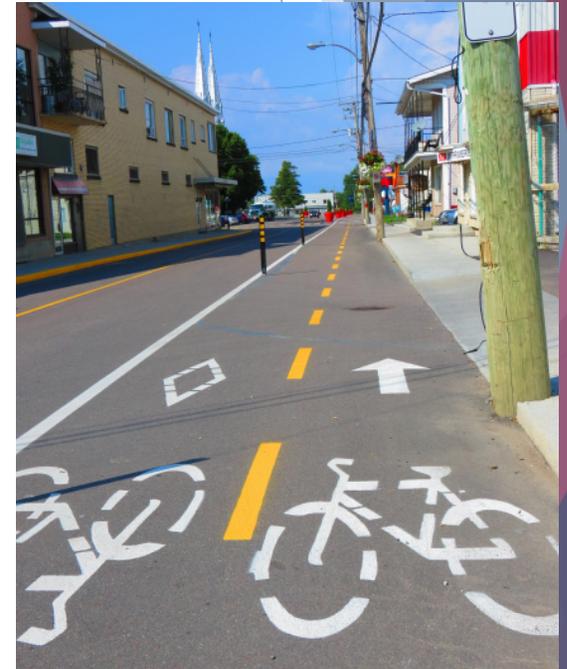


4.2.3

Avis de motion et dépôt du projet de Règlement n° 348-2025 modifiant le Règlement n° 1002-21 concernant la sécurité routière, la circulation et le stationnement

Modifications principales

- Le terme « **un agent de la paix** » est remplacé par « **toute personne autorisée à appliquer le présent règlement** »
- **Article 20** (entièrement remplacé) :
Cet article précise les personnes désormais autorisées à faire respecter le règlement et à engager des poursuites :
 - ▶ **Agents de la paix de la Sûreté du Québec**
 - ▶ **Directeur du service des travaux publics et ses adjoints**
 - ▶ **Préposés au stationnement**
 - ▶ **Toute autre personne désignée par le Conseil**
 - ▶ **Procureurs de la Ville** (pour les poursuites pénales)



4.2.4

Autorisation d'une signataire — Demande au Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) — Campagne de sensibilisation « *Ma ville à 40 km/h* »

Le PAFFSR vise à soutenir les projets permettant d'améliorer la sécurité routière. La Ville a adopté récemment le Règlement n° 346-2025 limitant la vitesse à 40 km/h dans l'agglomération urbaine et désire lancer une campagne de sensibilisation intitulée « *Ma ville à 40 km/h* », ciblant particulièrement les familles

Afin de financer cette campagne, estimée à **27 020 \$** taxes incluses, la Ville présente une demande d'aide financière de **19 737 \$**

La Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix :

- Autorise le dépôt de cette demande
- Confirme sa compréhension et son engagement à respecter les modalités du programme
- S'engage à réaliser le projet en conformité avec la réglementation en vigueur
- Désigne M^{me} Marick Noël comme signataire autorisée de tous les documents liés à cette demande

4.2.5

Octroi d'un contrat à Groupe Géos — Contrôle de la qualité des sols et des matériaux — Travaux de réfection du 2^e rang Ouest et réfection de ponceaux — Appropriation au Règlement d'emprunt n° 343-2024

Les travaux comprendront:

- Vérification des matériaux d'emprunt
- Approbation des fonds d'excavation
- Échantillonnages et analyses des matériaux granulaires et bitumineux
- Contrôle de la compacité des remblais
- Contrôle de la mise en place des enrobés bitumineux

23 170 \$ plus les taxes applicables

Appropriation au Règlement d'emprunt n° 343-2024

4.2.6

Octroi d'un contrat suite à un appel d'offres sur le Système électronique des appels d'offres — Développement résidentiel 2025 — Appropriation au Règlement d'emprunt n° 344-2025

Soumissionnaires	Endroit	Montant (incluant les taxes applicables)
Les Entreprises Rosario Martel inc.	Alma	3 479 850,00 \$
Excavation R. & R. inc.	Chicoutimi	3 663 340,06 \$
Les Excavations G. Larouche inc.	Alma	3 709 093,50 \$
Groupe Piekouagami	Mashteuiatsh	3 979 793,58 \$
Excavation Unibec inc.	Dolbeau-Mistassini	4 062 700,00 \$
Construction J. & R. Savard ltée	Saint-Honoré	4 363 594,67 \$
Paul Pedneault inc.	Laterrière	4 660 109,17 \$

- ▶ Publication de l'appel d'offres le 29 avril 2025
- ▶ Sept soumissionnaires ont déposé leur offre
- ▶ Ouverture des soumissions le 22 mai 2025 à 10 h
- ▶ Octroi du contrat aux Entreprises Rosario Martel inc. plus bas soumissionnaire conforme

4.2.7

Octroi d'un contrat à Nord-Flo inc. — Réparation dans les stations de pompage - Station Caron et station Brassard

Réparation et remplacement des barres guide et d'échelles dans les stations de pompage

11 790,32 \$ plus les taxes applicables



4.2.8

Modification du prix de vente des terrains résidentiels rue des Prés

En date du 2 juin 2025, trois terrains du développement résidentiel de la rue des Prés sont disponibles à la vente

Le prix de vente actuel est de **2,50 \$ le pied carré**

Ajustement du prix de vente au même prix que les terrains vendus dans le cadre du dernier développement résidentiel domaine du Plateau soit, **4,25 \$ le pied carré**

4.2.9

Octroi d'un mandat à Zone Orange — Conception d'un logo dans le cadre de la campagne de sensibilisation

« *Ma ville à 40 km/h* »

Considérant le changement de vitesse à 40 km/h sur l'ensemble du périmètre urbain

Considérant la nécessité de développer des outils de communication pour sensibiliser la population et assurer une adhésion de celle-ci à une réduction de la vitesse

- **3 000 \$** plus les taxes applicables

4.2.10

Mandat à Me Jean-Sébastien Bergeron de la firme SBL avocats & notaires — Application du jugement n° 160-17- 000023-222 rendu par la Cour supérieure le 31 octobre 2023

Le propriétaire du 109-113, rue Saint-André (9372-7923 Québec inc.) avait 30 jours pour retirer les véhicules, remorques, bateaux ou autres objets extérieurs, conformément à l'article 11 du jugement no 160-17-000023-222

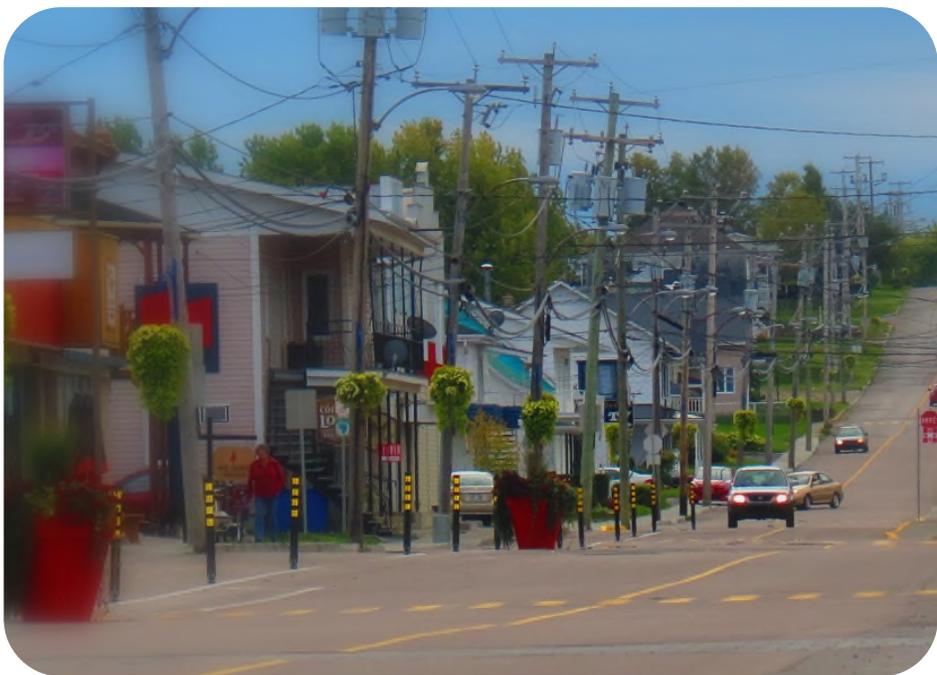
En cas de non-respect, les articles 16 à 19 du jugement autorisent la Ville à intervenir aux frais du propriétaire

Aucune action n'ayant été entreprise par le propriétaire à ce jour

Il est proposé de mandater Me Jean-Sébastien Bergeron (SBL avocats & notaires)
pour faire appliquer les mesures prévues au jugement

4.2.11

Autorisation d'une activité en vertu du Règlement n° 1000-21 — Activité de sensibilisation dans les écoles primaires et certaines garderies « *Ma ville à 40 km/h* »



- ▶ 19 juin 2025
- ▶ Dans les écoles primaires du territoire et certaines garderies
- ▶ Tournée dans les rues avec les enfants



4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie





4.3.1

Dépôt des états financiers de la Société des Loisirs de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix au 31 décembre 2024

- ▶ La Société des Loisirs de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix est légalement indépendante, mais sous contrôle financier de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix
- ▶ C'est une société légalement constituée et l'audit et les états financiers sont effectués séparément de ceux de la Ville
- ▶ Acceptation du dépôt des états financiers au 31 décembre 2024



4.3.2

Autorisation d'un signataire — Demande à la MRC de Lac-Saint-Jean- Est dans le cadre du Programme d'aide à l'organisation d'événements pour le rayonnement des collectivités — Midis culturels été 2025

- ▶ La programmation estivale 2025 pour la Ville représente la somme approximative de 5 000 \$
- ▶ Demande d'aide financière d'une somme de **2 500 \$** pour la tenue des midis culturels
- ▶ Cette somme sera affectée aux dépenses de la programmation
- ▶ M. Christian Potvin est autorisé à signer la demande

4.3.3

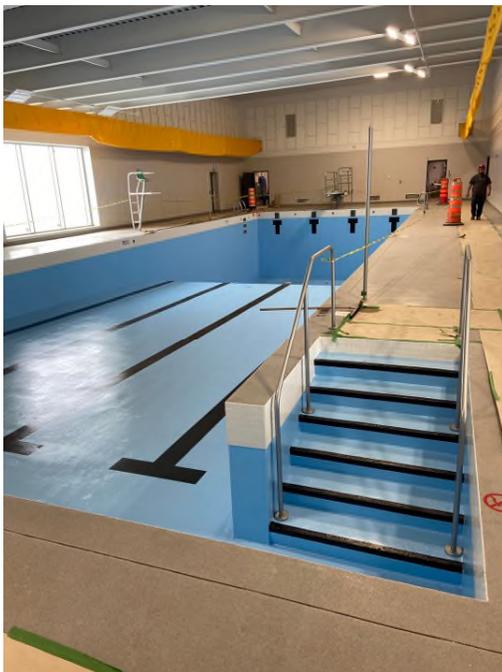
Autorisation de signataires — Protocole d'entente à intervenir pour l'entretien de la Véloroute des Bleuets — Saison 2025



M. André Fortin, maire et M^{me} Marie-Hélène Boily, directrice générale seront signataires

4.3.4

Octroi d'un contrat à Peinture industrielle St-Prime inc. Travaux de peinture Eau Bassin Public – Appropriation au surplus accumulé non affecté



Application d'un antidérapant sur
les planchers du vestiaire et des
locaux de rangement

5 808 \$

plus les taxes applicables.



Repeindre le fond de la piscine

8 909 \$

plus les taxes applicables.



Le tout pour un total de

14 717 \$

plus les taxes applicables

4.3.5

Autorisation d'une activité en vertu du Règlement n° 1000-21 — Tournoi de balle du 20 au 24 août 2025

- ▶ Date de l'activité : Du 20 au 24 août 2025
- ▶ Site de l'activité : Terrain de baseball



4.3.6

Programme du Regroupement loisirs et sports (RLS) — Bilan de santé municipal

Le conseil municipal accepte et engage la Ville, si elle est sélectionnée, sur une période maximale de douze mois à respecter les balises du programme « **Bilan de santé** » soit de :

- Dresser, avec le RLS, le portrait des enjeux sur l'activité physique, le bénévolat, les camps de jour, les infrastructures, le loisir culturel, le plein air et le sport sous forme de « bilan de santé »
- Contribuer à la mise en place d'un comité de travail composé de spécialistes et de citoyens
- Identifier des actions ou projets à réaliser afin de répondre aux enjeux soulevés dans le bilan de santé
- Réaliser les étapes de conceptualisation des actions ou projets sélectionnés
- Déposer des demandes d'aides financières pour les projets identifiés

4.4.1

Rapport des activités du conseil



M. André Fortin, maire et les membres du conseil municipal déposent et présentent le rapport des activités du conseil

4.4.2 Représentation, dons et subventions

Demandeur	Demande	Montant accordé
Fondation de l'Hôtel-Dieu d'Alma	Représentation à la classique de Golf 2025 — Jeudi le 18 septembre 2025	Gratuit pour deux représentations



5. Dépôt de la correspondance

6. Affaires nouvelles

7. Période de questions des citoyens

8. Levée de la séance